



Le Maire

Mises en place dès ma prise de fonction en 2008, les visites de quartier me permettent d'être au plus près des problématiques concrètes de chaque quartier et de faire le point avec vous sur les sujets qui vous préoccupent ainsi que sur les projets de la commune.

J'ai donc entrepris une nouvelle visite du quartier Ile de la Jatte le 11 février 2023.

Cette rencontre m'a permis d'échanger avec de nombreux habitants sur les sujets de votre quartier et sur la ville.

POINTS ÉVOQUÉS DANS VOTRE QUARTIER

• Local 211 boulevard Bineau

Comme j'ai pu l'annoncer lors de la visite, un cabinet médical ouvrira prochainement dans les locaux vacants du 211 boulevard Bineau. Préalablement à cette installation, des travaux auront lieu avant l'été.

• Anciens locaux Caviar Volga

Afin de pouvoir y accueillir une partie des services techniques, le temps du chantier du 167 (avenue Charles de Gaulle), des travaux débiteront au mois d'avril sur l'ancien site Caviar Volga, racheté par la Ville en 2019.

• Mobilités

En plus des 4 aires vélos déjà existantes, la création de 5 aires supplémentaires est prévue, dont 2 aires sécurisées par vidéosurveillance.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques, une station (Citadine – AC/DC jusqu'à 22 KVA) est en projet à hauteur du 5 boulevard Vital Bouhot.

• Lutte contre les moustiques

Les services de la Ville échangent actuellement avec des entreprises spécialisées, afin de tester une solution de lutte contre les moustiques au niveau de la crèche, dans un premier temps, avant de l'étendre sur l'ensemble de l'île de la Jatte.

• Travaux de voirie

Comme indiqué lors de la visite, le Département des Hauts-de-Seine envisage de réaliser des travaux de réaménagement de voirie boulevard Bineau. Ceux-ci débuteront vraisemblablement en 2024 et consisteront notamment en la création :

- D'un rond-point au niveau du carrefour Bineau / Leclerc / Bourdon ;
- D'un terre-plein central végétalisé sur l'île ;
- D'un terre-plein central minéral sur le pont du Maréchal Juin ;
- D'aménagements cyclables.

Seules les problématiques générales sont consignées dans ce compte-rendu mais l'ensemble des points particuliers soulevés lors de cette visite (Stationnement véhicules hybrides, appareils d'entretien physique dans les squares, radars de bruit, collecte des ordures ménagères, places en crèche, passerelle, entretien des souterrains piétons, borne textile, Temple de l'Amour, etc.) ont été transmis aux différents services concernés. Soyez donc certains que ces derniers assureront un suivi tout particulier des dossiers évoqués le 11 février.

À SAVOIR

• Sobriété énergétique

Face à la crise énergétique, la Ville a rapidement pris plusieurs mesures. Ainsi, la température des bâtiments communaux (hors crèches) est réglée à 19°C et celle de la piscine diminuée de 2°C.

L'éclairage public est d'ores et déjà économe en énergie. En effet, depuis plusieurs années lors des rénovations, les lanternes sont systématiquement remplacées par des lanternes LED permettant des économies de l'ordre de 50 %. Elles sont par ailleurs allumées plus tard le soir et éteintes plus tôt le matin.

De plus, depuis 2017, dans le cadre d'un Contrat de performance énergétique, un travail est réalisé sur l'ensemble des bâtiments municipaux afin de les rendre plus économes.

• Fermeture du Centre aquatique pour travaux

La fermeture du Centre aquatique pour travaux est programmée pour 18 mois à partir de juillet 2023.

L'étanchéité de la piscine doit en effet être refaite ; un mauvais dosage de chlore durant quelques années ayant engendré une dégradation du plafond il convient de procéder à sa rénovation ; par ailleurs le fabricant d'origine des porte-habits n'existant plus il est nécessaire de modifier l'ensemble des équipements de vestiaire.

Les autres équipements du Centre aquatique seront également rénovés.

Le choix a été fait de réaliser l'ensemble des travaux et réaménagements en une seule fois sur 18 mois plutôt que de fermer le Centre quelques mois par an sur plusieurs années.

• Nouveau site Internet

Plus moderne, plus dynamique et performante, une nouvelle version du site Internet de la Ville est disponible depuis le 4 octobre.

Désormais, avec votre compte usager personnel vous pourrez réaliser toutes vos démarches en ligne et suivre leur avancement. Cette nouvelle fonctionnalité vous permettra d'être rassuré sur la prise en compte de vos demandes et vous donnera la possibilité d'un dialogue agile avec les services de la Ville.

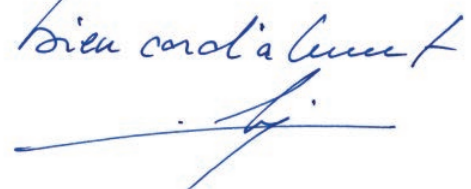
Evolutif, ce nouveau site proposera également des mises à jour et de nouveaux services pour mieux vous satisfaire et répondre aux besoins émergents. Rendez-vous sur : <https://www.neuillysurseine.fr/>

Cette rencontre nous a permis d'aborder de façon constructive des dossiers importants intéressant une grande majorité de Neuilléens résidant dans le quartier Ile de la Jatte.

Je reste à votre disposition et à votre écoute pour continuer à améliorer la vie du quartier.

Jean-Christophe FROMANTIN

Vice-président du Département des Hauts-de-Seine



Pour contacter le Maire

Permanence sans rendez-vous **le vendredi de 16h à 18h.**

mr.lemaire@ville-neuillysurseine.fr -  @jcfromantin -   Jean-Christophe Fromantin

Adresse postale : M. le Maire, Hôtel de Ville - 96, avenue Achille Peretti - 92522 Neuilly-sur-Seine

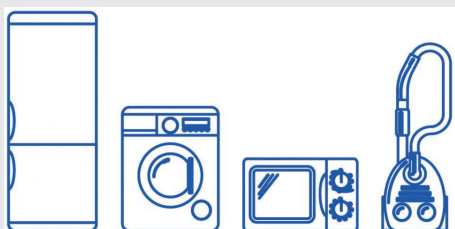
Cabinet du Maire : 01 40 88 88 88

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À LIRE SUR LE SITE neullysurseine.fr



APPLICATION NEULLY VOIX PUBLIQUE

Un objet abandonné, un problème sur un chantier, un animal errant, un dépôt sauvage ou encore une dégradation du sol... ne restez plus sans voix. **Neully voix publique** vous permet de déclarer des anomalies de voirie sur votre smartphone !



COLLECTE D'APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

Gratuite et en porte à porte Ecosystem collecte chez vous, gratuitement et sur RDV le gros électroménager.

Ce service est déployé en partenariat avec la Ville de Neully-sur-Seine.

Retrouvez toutes les informations sur :

www.neullysurseine.fr/page/les-collectes-des-dechets



ASSOCIATIONS : FAITES-VOUS CONNAITRE

La vie associative culturelle de la Ville permet aux Neülléens de s'épanouir. La diversité des pratiques proposées offre à chacun la possibilité de s'ouvrir à ses passions, et d'accompagner les vocations.

Vous êtes une association ? Faites-vous connaître afin de valoriser votre activité !

<https://www.neullysurseine.fr/page/faites-vous-connaître>



Ville de Neully-sur-Seine



@VilledeNeully



Ville de Neully



VilledeNeully

INFORMATION À L'ATTENTION DES PRÉSIDENTS DE COPROPRIÉTÉ

Si vous souhaitez recevoir la *Lettre aux responsables de copropriété* numérique, abonnez-vous en ligne sur le site de la Ville www.neullysurseine.fr/coproprietes